



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

Saint-Brevin-les-Pins, le 18 novembre 2020

pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Objet : non dangereux à Saint Brévin Les Pins, rue de la Gendarmerie. Consultation publique en vue du réaménagement de la déchetterie de Saint Brévin Les Pins et l'ajout d'une nouvelle activité de broyage de déchets végétaux

Conformément à l'arrêté préfectoral 2020/ICPE/273 du 29 septembre 2020, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations complémentaires de l'association « Les Amis de Saint Brevin ». Des observations ont été portées sur le registre le 16 octobre dernier et rappelées dans le présent document. De nouveaux éléments nous conduisent à les compléter.

Il convient tout d'abord de souligner du point de vue des utilisateurs qu'un réaménagement de cette déchetterie est indispensable pour augmenter ses capacités et améliorer son fonctionnement. Nous prenons acte que le projet comporte aussi l'adjonction d'une unité de broyage.

A) Rappel et confirmation des premières observations

Le diagnostic environnemental fait apparaître trois scénarios mais sans mentionner le besoin de traiter les clôtures Est et Sud ainsi que le chemin du Patis à l'ouest de la zone industrielle et au Nord côté Gendarmerie.

A la vue des analyses, le scénario 2 nous semble préférable, complété (dans tous les scénarios) par des plantations d'arbres et de haies sur les bordures des chemins ruraux reliant le Nord au Sud de la commune en dehors des axes routiers.

Les modalités d'accès sur le site de la déchetterie ne sont pas précisées. Un système d'accès par badge pour les usagers de la CCSE (Communauté de Communes Sud Estuaire) serait nécessaire.

B) Observations complémentaires.

1. Interrogations sur le volume de déchets verts ;

La volumétrie des déchets verts conditionne directement la durée de fonctionnement de l'unité de broyage. Il nous paraît indispensable que les chiffres avancés soient vérifiés avec les données les plus récentes et que leur évolution soit estimée.

2. Protection contre le bruit.

Le dossier (P37) indique clairement une émergence excessive lors du fonctionnement du broyeur sur un des points sensibles examiné (point n°2). La solution préconisée par la CCSE ne nous apparaît pas satisfaisante. Le positionnement d'un andain de déchets verts comme écran est une « mesure d'exploitation » trop fragile. La capacité d'absorption du bruit dépend de la nature

forcément variable de cette protection en fonction des apports. De plus, si nous avons bien compris, cette protection a vocation à être broyée et ne peut donc être permanente. Un autre type de protection fixe doit être recherché mur anti bruit ou merlon par exemple.

3. Seuils de déchargement ;

La nouvelle configuration de la déchetterie implique le déchargement en contrebas à partir d'un quai haut. Il sera donc obligatoire de doter ce quai d'une protection réglementaire contre les chutes. Cette protection constituera ainsi un seuil élevé qui pourra être un obstacle difficile pour certains usagers. Une attention particulière devra être portée à ce sujet dans le projet. Quelques emplacements pourraient être aménagés au niveau et en bordure de l'aire des déchets verts en complément de ceux de la plateforme.

4. Manœuvres

Une des difficultés de fonctionnement actuelle est réside dans les manœuvres le plus souvent avec remorques. La plateforme actuelle est d'un usage malaisé. En effet elle est à la fois une zone d'attente, de manœuvre et de circulation. Le fonctionnement futur, qui n'est pas décrit, devra être soigneusement étudié pour atténuer les dysfonctionnements actuels constatés en cas d'affluence.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles observations.

Le Président de l'Association
"Les Amis de Saint-Brevin"

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical tick mark and a curved flourish at the end.

Thierry Lange